

# Résolution sur le quatrième forum mondial de l'eau à Mexico, 16 au 22 mars 2006

2006/2514(RSP) - 15/03/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant une résolution sur le Quatrième Forum mondial de l'eau de Mexico (16 au 22 mars 2006), le Parlement européen déclare que l'eau est un bien commun de l'humanité et que, en tant que tel, l'accès à l'eau revêt le caractère de droit fondamental de la personne humaine; il demande que tous les efforts nécessaires soient déployés pour garantir l'accès à l'eau aux populations les plus démunies d'ici 2015.

Dans cette perspective, le Parlement demande que la Commission représente l'Union européenne au quatrième Forum mondial de l'eau avec pour mandat de faire reconnaître, dans la déclaration ministérielle finale, que l'accès à l'eau potable est un droit fondamental de la personne humaine; il demande, à cet égard, que l'Union européenne et ses États membres proposent, sous les auspices des Nations unies, l'élaboration d'un traité international sur l'eau et la gestion des ressources hydriques, reconnaissant le droit à l'accès à l'eau potable.

Le Parlement demande également la mise en place d'une Agence de coordination de l'eau sous la responsabilité directe des Nations unies. Cette Agence devrait intégrer la protection de la santé publique et de l'environnement dans la gestion des ressources hydriques, et être chargée de développer des stratégies encourageant un mode de développement économique et agricole compatible avec le maintien ou la restauration d'un haut niveau de qualité de l'eau.

Les députés demandent que l'approvisionnement en eau et l'assainissement fassent l'objet d'un financement approprié au titre du 10<sup>e</sup> FED et souhaitent que les institutions internationales fassent une plus grande place au rôle de l'eau dans leurs plans d'action et que les réductions de dettes profitent aussi aux investissements pour l'eau. Ils insistent également pour que la gestion des ressources hydriques repose sur une stratégie participative et intégrée qui associe les usagers et les décideurs à la définition de politiques de l'eau au niveau local et de façon démocratique. Ils demandent à la Commission et au Conseil de reconnaître le rôle fondamental des autorités locales dans la protection et la gestion de l'eau.

Le Parlement approuve les conclusions de l'équipe du projet du Millénaire des Nations unies sur l'eau et l'assainissement, pour laquelle les principales cibles des OMD ne pourront être atteintes que si un certain nombre de conditions préalables sont remplies, parmi lesquelles: une augmentation de l'aide au développement en faveur des pays les moins avancés et une plus grande focalisation sur ces derniers ; une redistribution des ressources des pays en développement à revenus faibles et modérés vers les pays les plus pauvres; une participation accrue de tous les acteurs concernés de manière à inciter à une véritable appropriation des initiatives en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement et à privilégier la mobilisation des collectivités.

Les députés insistent sur l'importance d'une prévention précoce des conflits régionaux liés à l'eau, de même que sur la nécessité de mettre en oeuvre des mesures contre le changement climatique. Ils plaident enfin pour une gestion associée des politiques en matière d'environnement et de prévention, afin de parvenir à une véritable politique commune de gestion des ressources en eau, mise en oeuvre dans toutes les politiques extérieures de l'Union européenne.